



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DÉLIBÉRATION N° 20-CC/2017/CCDS**

**RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DE FRAIS DE MISSIONS DE MADAME VANESSA BOIS-BLANC CHASE**

Séance du 21 avril 2017

Date de convocation : 18 avril 2017- **2<sup>ème</sup> convocation**

L'an deux mil dix-sept et le vingt et un avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET

**Conseillers communautaires présents :**

François RINGUET, Didier BRIOLIN, Christian PITTA, France CLET-COURAT, Gilles DUFAIL, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Edgard CHOCHO, Françoise FREDOC, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Céline ZULEMARO

**Absents excusés ayant donné procuration :**

Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO

Emilie VENTURA-CLET à Christian PITTA

Delphine DARRIGADE à Céline ZULEMARO

Daniel MANGAL à François RINGUET

**Absents excusés :**

Vanessa BOIS-BLANC CHASE, Enrico WILLIAM, Jacquy PIERRE-MARIE

**Absents non excusés :**

Denis BURLLOT, Pierre HO- WEN-SZE, Claudine CAILLOT, Eddy GABRIEL, Yamilé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-Serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Annick LEVEILLE ARON, Jean-Claude MADELEINE, Myriam MARIN, Isabelle NIVEAU, Annie ROBINSON, Justine SAIBOU, Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, Jean-Marie TORVIC

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Didier BRIOLIN**

**Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice**

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

«Madame Vanessa BOIS BLANC CHASE, élue communautaire a été missionnée par Monsieur le Président François RINGUET afin de représenter la Communauté de Communes Des Savanes au congrès des Maires et des Présidents des établissements publics qui a été organisé à Paris du 29/05/2016 au 04/06/16.

A cet effet, il est proposé que les dépenses de transport, d'hébergement et de restauration occasionnées durant ce séjour soient prises en charge aux frais réels et réglées directement au prestataire.

Cette mission ne fera l'objet d'aucun remboursement d'état des frais personnels de l'élue.

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à la prise en charge aux frais réels des dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration de Madame Vanessa BOIS BLANC CHASE effectués dans le cadre de sa mission à Paris pour la période du 29/05/2016 au 04/06/2016.»

**Le Conseil Communautaire,**

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2123 relatif aux indemnités de représentation du Président ;

Vu les articles, L. 2123-18, L. 2123-18-1, R. 2123-22-1 et R. 2123-22-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Où l'avis du bureau en date du 18 avril 2017 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après en avoir délibéré,

A la majorité des membres présents,

**DECIDE DE**

**ARTICLE 1 : PRENDRE EN CHARGE** aux frais réels les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration de Madame Vanessa BOIS BLANC CHASE dans le cadre de sa mission au congrès des Maires et des Présidents des établissements publics pour la période du 29/05/2016 au 04/06/2016.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Cayenne.

**Vote :**  
- Nombre de conseillers en exercice : 35  
- Quorum : 18  
- Nombre de conseillers présents : 12  
- Nombre de procurations : 04  
- Nombre de votants : 16  
- Pour : 14 (dont 04 procurations)  
- Contre : 02  
- Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 21 avril 2017

Pour extrait et certifié conforme

Pour le Président empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, par délégation,

